

Guide des bonnes pratiques pour les achats publics de livres

(version papier et numérique)

Introduction

**Une bonne politique
d'achats publics de livres a
de multiples effets
significatifs sur le
développement culturel,
social, économique et
politique d'un pays.**



*Cela influe, entre autres, sur les
éléments suivants :*

La qualité de la démocratie.

Les livres jouent un rôle fondamental dans la formation d'une citoyenneté participative. Les espaces publics liés aux livres contribuent à éviter le creusement des inégalités entre ceux qui ont accès aux livres et ceux qui n'y ont pas accès. Il est essentiel que tous les citoyens, indépendamment de leur situation financière, de leur âge et de leur position géographique, puissent avoir accès aux livres et participer à des espaces publics et/ou éducatifs liés aux livres et à la lecture. Les bibliothèques publiques et scolaires ont un rôle très important à jouer à cet égard, par la mise à disposition de catalogues bibliographiques diversifiés, régulièrement mis à jour, et d'un personnel formé qui suscite et encourage la curiosité.

La création et la production intellectuelle.

Les livres et la lecture jouent un rôle fondamental dans la formation d'une citoyenneté réflexive, proactive, critique et créative. Le fait d'encourager les achats publics de livres qui accordent une place de choix à la création et à l'édition locales engendre un cercle vertueux et favorise des discours et des approches plus en phase avec la réalité vécue par les citoyens.

Le développement économique.

Si l'on n'encourage pas une citoyenneté forte sur le plan culturel, éducatif et scientifique, stimulée dans le domaine de la créativité et de la réflexion, il sera difficile de sortir du rôle de pays principalement exportateurs, bloquant ainsi toute possibilité de développement durable. Les industries culturelles et celles liées au savoir sont aujourd'hui d'importants créateurs de richesse pour les nations ; en ce sens, il paraît particulièrement pertinent de renforcer les industries nationales, et notamment l'industrie du livre, en mettant l'accent sur les petits et moyens acteurs de l'écosystème.

La qualité de l'éducation.

En favorisant la présence de livres d'auteur·rices locales et locaux, l'on éveille et stimule chez les plus jeunes un imaginaire intime, expérientiel et affectif du livre et de l'écriture, comme une pratique et un chemin possibles. Cette démarche est également renforcée par l'invitation d'auteur·rices dans les écoles primaires ou maternelles. Enseigner par le biais de livres d'auteur·rices locales et locaux incite les enseignant·es et les étudiant·es à s'appuyer sur la production intellectuelle locale, ce qui les aide dans leur mission en leur ouvrant de nouvelles voies pour construire leur propre pensée, leur créativité et leur discours. Par ailleurs, des catalogues bibliographiques diversifiés et actualisés qui présentent des œuvres et des auteur·rices des pays de la région renforcent le sentiment de fraternité entre les peuples.

Faire face aux inégalités.

La reproduction des inégalités sociales puise notamment ses origines dans le système éducatif et l'accès inégal à la culture. La promotion du livre et de la lecture, de manière démocratique et diversifiée, dans les écoles primaires et maternelles, les universités et les bibliothèques publiques, contribue à réduire ces inégalités.

*

Il est important de comprendre le rôle moteur des achats publics de livres - comme celui que jouent les routes dans le développement d'un pays -, et l'impact concret de ces actions sur l'écosystème du livre, de la culture et de l'éducation. En achetant des livres et en favorisant l'accès à la lecture, l'État démultiplie l'effet de ses actions. Il n'est pas seulement question de qualité et de prix lors de la sélection des ouvrages, il ne s'agit pas d'un simple processus technique, d'une action isolée.

C'est pourquoi il est si important d'améliorer, d'accroître, d'augmenter la transparence, de décentraliser l'offre et de renforcer la présence des auteur·rices et des maisons d'édition locales dans les processus d'achats publics de livres. Il faudrait également analyser, revoir et diversifier en permanence les domaines dans lesquels les dépenses sont majoritairement concentrées, tels que les manuels scolaires, qui représentent généralement une grande partie des dépenses publiques consacrées aux livres.

Il est important de préciser que ce manuel a été élaboré selon une approche générique ; il devrait donc être adapté à la réalité concrète de chaque pays, et promouvoir des transformations et des lignes directrices basées sur les réalités locales.

Diversité culturelle

Interculturalité

Transparence

Comme l'indique la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, « "diversité culturelle" renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés ». Cela fait partie des droits et obligations des parties, comme le précise la Convention, « a) de créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et d'y avoir accès, en tenant dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes, ainsi que de divers groupes sociaux, y compris les personnes appartenant aux minorités et les peuples autochtones ; b) d'avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de leur territoire ainsi que des autres pays du monde ».

Comme l'indique la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, « l'interculturalité renvoie à l'existence et à l'interaction équitable de diverses cultures ainsi qu'à la possibilité de générer des expressions culturelles partagées par le dialogue et le respect mutuel ». Les parties « s'efforcent de créer sur leur territoire un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples ».

Il est essentiel de parvenir à une transparence effective du service public, des « actes, résolutions, procédures et documents de l'administration, ainsi que de leurs fondements, et de faciliter l'accès de toute personne à ces informations ».

(Loi n° 20.285 sur l'accès à l'information publique, Chili).

Chapitres

1

Mécanismes visant à garantir la transparence et la diffusion des appels d'offres pour achats publics.

- **Dans chaque appel d'offre**, les candidat-es sont tenu-es informé-es de manière exhaustive et proactive aux différents stades de la procédure d'appel d'offres : processus de sélection des titres / processus d'acquisition des titres sélectionnés.
- **Chaque appel d'offre** détaille le fonctionnement du mécanisme de sélection des titres (première étape) et de sélection de l'offre des titres choisis (dernière étape).
- **Les appels d'offres** prévoient un délai suffisant pour que les fournisseurs locaux puissent participer de manière effective.
- **Pour assurer une diffusion large et satisfaisante**, les institutions publiques disposent d'un formulaire centralisé sur leur site internet afin que tous les fournisseurs intéressés souhaitant déposer leur candidature puissent s'inscrire. Outre la publication en ligne des avis d'appels d'offres, la liste des fournisseurs enregistrés est communiquée par courrier électronique.

2

Mécanismes visant à garantir la pertinence, la qualité et la diversité des critères d'évaluation et de sélection applicables aux appels d'offres et aux différentes étapes des achats publics.

- Les mécanismes d'évaluation et la pondération de chaque critère tel que la pertinence, la qualité, la diversité, le prix, les remises, etc. aux différentes étapes de la procédure de sélection des offres sont indiqués de manière explicite **dans tout avis d'appel d'offre**. Une attention particulière est portée à l'explication des mécanismes relatifs aux titres, une étape clé du processus, car une fois les titres choisis, les possibilités de participation sont très restreintes.
- **Tous les programmes et toutes les institutions qui procèdent à l'achat de livres** tiennent compte de critères qui favorisent la diversité plutôt que la centralisation de l'offre et de la sélection concernant les titres, les éditeurs et les fournisseurs, afin de garantir la diversité de l'ensemble des achats effectués par l'institution dans le cadre du programme.
- **Tous les appels d'offre** incluent des critères liés au genre, à la présence des peuples indigènes, au handicap et au genre, afin de garantir le respect de la diversité dans le processus de sélection.

3

Mécanismes visant à garantir la présence d'au moins 60 % de titres nationaux dans le total des achats publics de livres au sein de chaque programme.

- **Dans tout programme d'achat de livres**, les critères d'évaluation tiennent compte des mécanismes visant à garantir la présence d'au moins 60 % de titres émanant de maisons d'édition nationales sur la totalité des achats annuels, favorisant ainsi la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles nationales, et encourageant la création et la production locales.

L'édition nationale désigne un ouvrage portant le code ISBN du pays comme identifiant, ou imprimé localement à défaut, et publié par une personne physique ou morale résidant ou ayant son siège social dans le pays (dans le cas des sociétés commerciales, au moins 75 % des parts doivent être détenues par des ressortissants nationaux ou des résidents permanents).

4

Mécanismes visant à faciliter les procédures d'acquisition.

- **Toutes les procédures d'acquisition de livres**, tout en respectant les réglementations générales et particulières relatives aux achats publics, ont pour but de simplifier les procédures et d'éviter les obstacles qui entravent la participation des fournisseurs de petite et moyenne taille. Parmi ces obstacles figurent l'exigence de garanties élevées, les offres qui nécessitent un grand nombre de copies et de documents juridiques, etc.

5

Mécanismes favorisant l'offre locale dans les régions.

- **Toute acquisition de livres effectuée par des régions** dans le respect des réglementations générales et particulières relatives aux achats publics, prévoit parmi les critères d'évaluation des offres, un système de score qui récompense les soumissionnaires de la région à laquelle l'entité adjudicatrice appartient. Ce critère ne peut excéder 20 % de la pondération totale, afin de récompenser la proximité, sans pour autant exclure de la procédure d'achats les soumissionnaires d'entités situées dans d'autres régions. Pour bénéficier de cet avantage, les soumissionnaires, personnes physiques ou morales, doivent justifier d'au moins deux ans de domiciliation fiscale dans la région au titre de l'exercice d'une activité dans ce domaine. Ce critère n'est pas pris en compte pour les achats effectués dans la capitale et/ou la région métropolitaine.
- **Lors des achats de livres par des institutions** présentes dans différentes régions du pays, l'objectif est d'éviter la centralisation et de promouvoir les achats et les décisions au niveau local.

6

Mécanismes permettant d'améliorer l'offre éditoriale nationale à moyen et long terme, en spécifiant les domaines thématiques à renforcer, les caractéristiques des livres à privilégier, etc.

- **Tout programme régulier d'acquisition de livres** communique une information transparente non seulement sur le mécanisme de sélection des titres (première étape), l'offre des titres choisis (dernière étape), et les plans d'acquisition annuels, mais aussi sur les avantages des acquisitions à moyen et long terme, tant en ce qui concerne le contenu que les destinataires ou les formats des livres. Il est essentiel d'inclure dans cette communication les exigences régionales de chaque programme. Un accent particulier est mis sur les domaines thématiques où, selon le programme, l'offre est limitée, afin d'encourager la création et la production d'œuvres dans ces domaines.
- **Dans tout programme d'achat de livres dépassant deux mille exemplaires par titre**, pour les domaines où la demande est supérieure à ce nombre d'exemplaires, des informations transparentes sont fournies au moins six mois avant la procédure d'achat proprement dite, sur les sujets et les caractéristiques des livres recherchés, afin de permettre aux soumissionnaires d'élaborer des propositions.
- **Dans tout programme d'achat de livres dépassant deux mille exemplaires par titre**, des maquettes sont acceptées dans le cadre de la procédure de sélection et d'achat pour les articles dont la demande est supérieure à ce nombre d'exemplaires.

7

Mécanismes permettant le suivi, la mesure, la réflexion et un dialogue permanent en vue d'une amélioration continue des processus d'achats publics et de leur impact en termes de compréhension de la lecture, de stimulation de la curiosité, de soutien aux processus éducatifs, de démocratisation du livre etc.

- **Chaque programme et institution achetant régulièrement des livres** organise au moins une fois par an une discussion transparente avec les acteur·rices du livre afin de mener une réflexion critique sur le programme, ses objectifs et son impact sur la communauté cible. Des questions de fond et de forme sont abordées périodiquement, en cherchant également à promouvoir la démocratisation du livre, les niveaux de compréhension de la lecture, la proximité de la communauté avec le livre, etc. Pour favoriser ce dialogue, l'institution fournit des indicateurs simples, transparents et publics. Ces réunions donnent lieu à des comptes rendus publics qui pourront contribuer à la planification future du programme ou de l'institution, ainsi qu'à l'amélioration des indicateurs mis en place par celle-ci.
- **L'institution publique chargée des questions relatives au livre et à la lecture dans le pays** organise tous les ans, ou tous les deux ans, une réunion ouverte à toutes les institutions publiques œuvrant dans le domaine de l'acquisition de livres et de programmes de lecture, telles que les entités liées aux processus d'achat et les associations du monde du livre, pour promouvoir des progrès continus et des politiques permettant d'améliorer les processus, l'information, la diversité et l'impact systémique des achats.

8

Mécanismes contribuant à la transparence de tous les processus et de toutes les études concernant les achats publics de livres.

- **L'institution publique chargée des questions relatives au livre et à la lecture dans le pays** cherche à s'associer à d'autres partenaires et à collaborer en matière de transparence de l'information sur les appels d'offres et les achats publics de livres ; elle encourage également la recherche sur les mécanismes, les processus, le rôle et l'impact de ces derniers, en mettant notamment l'accent sur les questions de diversité, de transparence et de participation. Elle crée un espace sur son site internet où elle rend compte de ces questions.

9

Mécanismes visant à accroître la participation et la diversité des soumissionnaires tout en réduisant la centralisation.

- **Tout programme et toute institution qui achète régulièrement des livres** doit présenter chaque année un rapport public sur les achats de l'année précédente, en indiquant les titres, les quantités, les éditeurs, les fournisseurs, le pays de publication, l'unité et les valeurs totales. Un tableau final indique la part totale des éditeurs, des fournisseurs et du pays de publication dans la totalité de ces achats. Ces informations peuvent être téléchargées et traitées sous forme de feuilles de calcul.

10

Mécanismes permettant de créer les meilleures conditions économiques possibles pour les achats publics et de renforcer l'écosystème du livre.

- **En l'absence d'une loi sur le prix fixe réglementant les remises accordées sur les achats publics**, tous les fournisseurs de livres cherchent à offrir les meilleures conditions économiques possibles, favorisant la démocratisation du livre et tenant compte également du renforcement de l'écosystème du livre. À cet égard, dans le cadre d'achats de faibles ou moyennes quantités, les éditeurs veillent à faciliter la participation des librairies et des distributeurs, notamment des acteurs régionaux lors des achats au niveau régional. Pour les achats importants, des remises significatives sont accordées afin de permettre aux institutions publiques d'augmenter le nombre de livres qu'elles peuvent acquérir avec leur budget.
- **En l'absence d'une loi sur le prix fixe du livre réglementant les remises sur le prix de vente des livres applicables aux bibliothèques et aux institutions publiques**, les critères d'évaluation des offres incluent une note qui récompense les offres les plus économiques pour un même titre. Les offres les moins chères sont celles inférieures à la valeur moyenne des offres pour le même titre. Ce critère ne peut excéder 20 % de la pondération économique totale, afin de ne pas encourager des augmentations artificielles du prix public et de ne pas exclure du processus d'achat les librairies et les distributeurs qui ne peuvent pas offrir les mêmes prix que les éditeurs.
- **Dans le cadre des critères d'évaluation économique des offres**, des comparaisons sont effectuées en tenant compte du prix final proposé par le soumissionnaire, y compris toutes les remises normalement appliquées dans le cadre de la procédure d'achat. Les remises sont également enregistrées en se basant sur le prix public des offres.

11

Mécanismes de prévention de la corruption et des conflits d'intérêts.

- **Les prestataires qui répondent à des procédures d'achats publics de livres** doivent notamment s'abstenir de toute « pratique illicite ou criminelle telles que la corruption, la falsification de documents, les atteintes à la propriété intellectuelle et/ou industrielle, la violation des droits des travailleurs et le non-respect des normes environnementales ». Respecter les droits de l'homme, se conformer aux engagements pris dans les pactes d'intégrité contenus dans les documents d'appel d'offres respectifs. Mettre en place dans leur entreprise des programmes qui atténuent les risques de corruption et garantissent de bonnes pratiques. Éviter les conflits d'intérêts. S'engager à tenir parole : aucune documentation fausse ou falsifiée dans les offres, livraison des produits proposés et respect des remises. S'abstenir d'exercer une influence ou des pressions indues sur les fonctionnaires ou les autorités de l'entité soumissionnaire. Ne pas offrir, promettre ou donner des dons, des avantages ou des privilèges de quelque nature que ce soit aux autorités ou aux fonctionnaires de l'entité soumissionnaire. N'avoir aucun contact avec les responsables de l'entité adjudicatrice au cours de la phase d'évaluation. Ne pas adopter de comportement de nature à fausser les appels d'offres. (Décologue de probité relatif aux achats publics destiné aux fournisseurs de l'État, Chili).

12

Mécanismes permettant la mise en place d'un catalogue en ligne, l'offre de nombreuses publications dans les procédures d'achats publics et un système d'acquisition souple.

- **Pour faciliter les procédures d'acquisition, garantir leur transparence et renforcer la mise en œuvre des mécanismes susmentionnés**, il est proposé de développer une plateforme numérique permettant d'afficher dans un catalogue en ligne l'offre de publications pour les institutions publiques.
- **Une attention particulière est accordée à l'abaissement des barrières à l'entrée** afin que les librairies, les distributeurs et les éditeurs puissent participer en tant que fournisseurs. De même, des mécanismes sont recherchés pour faciliter l'identification, l'information et l'intégration des titres et/ou des catalogues par les soumissionnaires dans le système, tout en tenant compte du fait que plusieurs soumissionnaires peuvent proposer le même titre.
- **Il incombe à un organisme public** de maintenir la plateforme et tous ses liens actifs, en renforçant les mécanismes de recherche par des paramètres qui permettent une sélection efficace et éclairée.
- **La plateforme permet d'informer de manière proactive et transparente** tous les fournisseurs sur les consultations relatives aux futurs achats effectués par différents services du système public.
- **La gestion des processus de la plateforme** est accompagnée de courriers électroniques afin d'améliorer la transparence et le traitement des éventuels problèmes.
- **Les caractéristiques techniques de la plateforme** permettent d'intégrer des livres sans que la longueur du titre ou du sous-titre, ou toute autre caractéristique formelle de l'œuvre, soit un élément bloquant. Le code d'identification de base est l'ISBN, mais la plateforme permet d'effectuer des mises à jour lorsqu'une nouvelle édition modifie l'ISBN.

- **La plateforme permet de mettre à jour chaque année** les prix des ouvrages.
- **Les fournisseurs qui rejoignent la plateforme**, indiquent les remises qu'ils proposent en général et en fonction du montant total de l'achat. Chaque année, les fournisseurs ont la possibilité de mettre à jour le système de remises.
- **Pour chaque nouveau livre, les fournisseurs** doivent indiquer le prix public final (y compris les taxes éventuelles) et le prix avec la remise de base du fournisseur.
- **L'offre peut être configurée de manière à apparaître comme** inactive ou épuisée par le fournisseur. Ces offres ne sont exclues du système que si elles restent inactives pendant plus de deux ans.
- **La plateforme comprend un espace de statistiques générales et ouvertes** qui met à jour mensuellement les chiffres annuels des achats généraux et par programme et/ou institution, affichant de manière transparente les niveaux de participation des fournisseurs et des éditeurs. Elle rend également compte de la participation globale et programmatique des livres nationaux et importés. Pour les livres importés, les informations peuvent être ventilées par pays en fonction des ISBN.
- **L'absence de ce catalogue en ligne** ne doit pas être une excuse à l'absence de mise en œuvre des mécanismes susmentionnés.



Ce document reprend, avec quelques modifications, le Guide des bonnes pratiques pour les achats publics de livres (imprimés et numériques) qui a été intégré aux travaux de la Commission des achats publics de la Politique nationale de la lecture et du livre 2015-2020 (Chili), menés par Paulo Slachevsky en tant que coordinateur de la commission.

Nous remercions Germán Gacio Baquiola pour ses commentaires critiques et ses contributions.



Alianza
internacional
de editores
independientes